

**A PROPOS DES RECENTS EVENEMENTS
DE NTEGA ET DE MARANGARA**

UNE REFLEXION CRITIQUE

par

Liboire Kagabo

Stanislas Makoroka

Théodore Mubamba

Didace Olivier Nimpagaritse

Pierre Nkanira

Faustin Rutembesa

Cyrille Sigejeje

Professeurs à l'Université du Burundi

Bujumbura 15.9.1988

A PROPOS DES RECENTS EVENEMENTS DE NTEGA ET DE MARANGARA

Une réflexion critique

Les tristes événements qui viennent de frapper les communes de NTEGA et de MARANGARA au nord du pays interpellent fortement la société burundaise. Encore une fois le Burundi a failli sombrer dans un bain de sang tribal. Il est nécessaire que tous les Burundais soucieux de l'avenir de ce pays s'interrogent sérieusement sur cette maladie récurrente. Cela contribuerait à trouver les voies et moyens pouvant permettre l'éradication de ces réflexes de mort et d'exclusion. C'est le but des pages qui suivent. Elles veulent prendre comme trame les faits récents pour les comprendre en profondeur aussi bien dans la manière dont ils se sont produits que dans celle dont ils ont été interprétés par certains médias étrangers. Elles veulent également essayer d'en comprendre les causes, les vraies comme les fausses. Elles veulent enfin inviter à une réflexion prospective pour un avenir viable au Burundi.

I. LES FAITS

Il serait présomptueux de faire une relation des faits tels qu'ils se sont produits. Ils ont été habillés d'interprétations si contradictoires que les récits des témoins oculaires ont été même occultés. Nous voulons simplement d'abord relever les faits les plus incontestables, plus particulièrement ceux qui ont marqué le début de ces événements.

Tout le monde est aujourd'hui au courant des faits bruts. Dans la semaine du 14 au 20 Août, les communes de Marangara et de Ntega ont brutalement été plongées dans l'horreur. En témoignent ce paysage abandonné et meurtri par les incendies, ces maisons calcinées, ces murs restés debout, le silence de désolation qui hante ces localités encore pleines de vie quelques semaines plus tôt, et qui frappe tout visiteur. La violence des événements est d'autant plus saisissante que tout le drame s'est déroulé en très peu de temps.

En témoignent également ces gens qui ont assisté impuissants au déroulement des massacres. Tout le monde a entendu à la Radio ou vu à la Télévision cette religieuse de Ntega obligée par les assaillants à assister avec ses consoeurs aux tueries. Avec la dignité et la simplicité de quelqu'un qui a vu et qui ne peut oublier, elle a décrit des scènes atroces de carnage perpétré par des personnes connues et agissant à visage découvert. Elle a décrit l'achar-

nement des assaillants à débusquer les hommes, les femmes et les enfants qui se cachaient et leur exécution sauvage. Elle a également décrit l'interminable attente de l'arrivée des forces de l'ordre.

Tous les témoins oculaires parlent et ils accusent. Les assaillants, tous de l'ethnie hutu, poursuivaient et exécutaient sans ménagement leurs concitoyens tutsi, hommes, femmes et enfants, au moyen de lances, de flèches et de machettes. Les habitations des Tutsi étaient incendiées ou détruites, le petit et gros bétail tué, des champs brûlés. Dans un second temps, ils s'en sont pris à tous les Hutu qui n'avaient pas voulu participer aux massacres des Tutsi.

Les faits, c'est aussi l'intervention de forces de l'ordre. Lorsqu'elles arrivèrent sur le terrain, les dégâts étaient déjà énormes. Face à la détermination des assaillants, les forces de l'ordre se trouvèrent dans l'obligation d'utiliser leurs armes. Ainsi leur intervention provoqua-t-elle d'autres morts dans les rangs des assaillants cette fois-ci. Les morts s'ajoutaient aux morts et le Burundi perdait deux fois.

Il faut insister sur ce fait; y insister pour honorer la mémoire de toutes les victimes innocentes Hutu et Tutsi; y insister enfin parce que tous ces morts ont de nouveau ouvert très grand le fossé de la division et de la haine entre les deux groupes.

D'après les estimations des autorités, le bilan est lourd: le nombre provisoire des victimes serait de cinq mille morts.

Les faits, c'est aussi ce mouvement de réfugiés qui a été provoqué par ces événements; notamment vers l'extérieur du pays. Cela aussi est un fait à prendre en considération. Des populations entières ont dû quitter leurs maisons et leurs biens, pour errer loin de chez elles. Elles ont été brutalement privées du fruit de leur labeur. De quel ressentiment les rigueurs de l'exil ou de la privation ne vont-elles pas faire peser sur ces personnes ?

Ce fait des réfugiés n'est pas banal pour une autre raison. Il s'agit là d'un phénomène complexe. Comment distinguer par exemple ceux qui ont fui le pays par une panique compréhensible de ceux qui l'on fait par tactique de repli ? Comment distinguer les meneurs de ces massacres de ceux qui ont été trompés et qui ont peut-être tout perdu dans l'aventure ? Comment distinguer ceux qui, dans ces régions frontalières, jouant sur leur double statut de réfugié et de résident, sont donc retournés là où ils étaient installés, de ceux qui doivent découvrir une nouvelle et dure réalité ?

- 3 -

Un fait, non moins important, c'est l'interprétation que les médias, spécialement européens, ont donnée des faits. Ceux-ci ont été tour à tour présentés comme un soulèvement des Hutu contre des provocations de l'armée; comme une fuite en avant des Hutu pour échapper à un plan de massacre organisé par les Tutsi cherchant à asseoir solidement leur position dominante ou à masquer leurs rivalités dans le partage du gâteau national devenu trop petit; comme une panique provoquée chez les Hutu de Ntega par l'arrivée de Tutsi fuyant la situation de Marangara ... Bref, chacun y est allé de sa petite hypothèse qu'il a vite élevée au rang de vérité incontestable. Or, comme nous allons le montrer, rien n'est moins fondé que pareilles allégations. Mais, déjà deux observations s'imposent.

Notons d'abord la rapidité des interprétations. Au moment même où, sur le terrain, on essayait d'y voir clair sans y parvenir, ces médias avaient déjà sorti de leurs tiroirs leurs schémas d'explication. Ils avaient déjà attribué des responsabilités et établi des bilans.

Notons ensuite le caractère visiblement partisan de ces mêmes interprétations. En effet, dans le premier temps, les médias ont de toute évidence privilégié les informations des "réfugiés" burundais installés à l'extérieur du Pays, souvent à des milliers de kilomètres du lieu des événements. Or, parmi ces réfugiés volontaires, se trouvent les vrais commanditaires de ces massacres. Pour le récit des faits, ils s'en sont souvent tenus à celui des réfugiés récemment arrivés au Rwanda. Or, parmi eux se trouvaient les exécutants de la basse besogne. Que vaut le témoignage de telles personnes ?

En privilégiant une version des faits et en disqualifiant systématiquement la version inverse, ces médias ne refusaient-ils pas volontairement ou involontairement, de se plier à la discipline d'une confrontation des versions différentes pour mieux faire la vérité ?

Cette rapidité dans l'interprétation des faits, ces raccourcis, ces parti-pris manifestes n'ont d'égale que la fantaisie avec laquelle tout cela a été orchestré. Contentons-nous de le montrer pour ce qui concerne les allégations principales qui accompagnent ces interprétations: à savoir que les événements sont dûs à la provocation des Hutu par l'armée et à un complot ourdi par les Tutsi pour exterminer les Hutu.

Commençons par l'hypothèse de la provocation des Hutus par l'armée. Elle sert encore de toile de fond de toutes les interprétations des événements par la presse occidentale. Pourtant elle ne résiste guère à un examen sérieux.

- 4 -

Pour ce qui est de la prétendue provocation de l'armée à Ntega, les choses sont claires. Ceux qui défendent cette thèse ne signalent pas de présence de l'armée à Ntega ni dans les jours ni dans les mois qui ont précédé les événements. Par ailleurs, tout le monde reconnaît que les massacres ont commencé le 14 Août et visaient exclusivement les Tutsi. Or les témoins oculaires attestent que l'armée n'est arrivée sur les lieux que dans la mi-journée du 16 Août. Si l'on veut soutenir la provocation de l'armée, il faut donc expliquer comment elle a pu le faire sans être là. Il faut surtout expliquer pourquoi, sachant tout ce qui se passait - puisque telle est l'allégation - elle ait tant traîné à arriver sur les lieux. Si l'armée avait provoqué les Hutu pour les massacrer, aurait-elle attendu que la quasi totalité des Tutsi ait été massacrée, que d'autres aient fui, que leurs maisons aient été brûlées et leur bétail détruit ? Aurait-elle attendu que certains des tueurs, une fois leur forfait accompli, s'en retournent paisiblement d'où ils venaient ? Tout cela est tout simplement absurde.

Au demeurant les témoins oculaires des événements font remarquer la lenteur de l'armée à arriver sur les lieux. Ils font remarquer également sa lenteur à entrer en action. Ce qui montre que les autorités ont dû prendre le temps de comprendre ce qui se passait et ont d'abord soupesé la gravité de la situation avant d'ordonner l'intervention de l'armée.

Pour toute personne de bonne foi, l'accusation de provocation des Hutu par l'armée ne peut en aucun cas se justifier pour ce qui est de Ntega: l'armée n'y avait jamais été signalée, elle n'y était pas au moment des faits, elle n'est arrivée que le troisième jour des faits. Or, faut-il le rappeler, c'est à ce dernier endroit que les émeutes ont commencé et d'où elles se sont étendues par la suite à Marangara.

En ce qui concerne Marangara, il y a une confusion évidente sur les forces d'intervention. Tous ceux qui relatent les événements, y compris les auteurs de la Lettre Ouverte au Président de la République, signalent des manoeuvres de l'armée à Marangara. Ce sont ces dernières qui auraient déclenché les tensions apparues à cet endroit dans la semaine du 4 au 10 Août. Or de source contrôlée, il n'y a jamais eu de manoeuvres de l'armée à Marangara. Ce qui paraît constant dans les témoignages, c'est qu'un corps de police a dû se rendre sur les lieux suite à des tensions qui étaient signalées bien avant les événements.

Par ailleurs, les mêmes sources n'affirment-elles pas que les autorités politiques, militaires et religieuses s'étaient mises ensemble pour engager des pourparlers avec la population et avaient réussi à apaiser les tensions

- 5 -

à Marangara, notamment en retirant le corps de police de cette région ?

La provocation par les forces de police est donc elle-même exclue pour deux raisons. D'abord parce que les massacres n'ont pas débuté à Marangara mais à Ntega où il n'y a jamais eu de force de police. Ensuite parce que de toute manière le corps de police n'était plus à Marangara au moment des émeutes. Au surplus, s'il y avait eu provocation, les massacres auraient-ils été perpétrés contre les paysans Tutsi ?

On peut du reste ici ouvrir une parenthèse pour noter une chose étonnante. Si des manoeuvres militaires peuvent avoir lieu partout dans le pays, pourquoi s'étonnerait-on qu'elles aient lieu à Marangara ? L'armée serait-elle interdite de séjour là où précisément des tensions sont signalées ? N'est-ce pas plutôt là qu'elle devrait se trouver ?

Passons maintenant à la seconde grande accusation: à savoir que les faits auraient été provoqués par un complot de Tutsi visant l'extermination des Hutu. Cette accusation elle-même ne résiste pas à un examen quelque peu sérieux.

Tous les observateurs ont souligné le fait que les massacres se sont d'abord sélectivement abattus sur les Tutsi. Ce sont d'abord les biens des Tutsi, leurs maisons, leurs champs et leur bétail qui ont été détruits. Ils font également remarquer la surprise totale des Tutsi lorsqu'ils se rendirent compte de ce qui leur arrivait. Dans ces conditions, où situer le complot ? Les uns s'étaient bien préparés en s'armant, en sélectionnant leurs victimes et en les exécutant froidement; les autres se sont laissés attraper sur leurs lieux de travail, dans leurs maisons, dans les lieux publics, dans les cachettes. Qui des deux groupes a comploté contre l'autre ?

Comme on le voit, ces tristes faits ont été interprétés au prix d'incessants travestissements. Leur principal résultat aura été de farder les faits, d'inverser les responsabilités et ainsi de fourvoyer l'opinion. Sans doute, certains médias ont-ils été victimes d'informateurs qui avaient avantage à camoufler la véritable nature des faits. De toute manière, ces interprétations tendancieuses sont elles-mêmes désormais constitutives de ces événements de Marangara et de Ntega. L'intoxication qu'elles ont injectée dans l'opinion durera longtemps encore et peut peser lourd dans les tentatives de reconstruction de la nation.

C'est pour cela qu'après avoir ainsi examiné les faits et leur interprétation, il est nécessaire de nous pencher sur leurs causes, celles qui ne sont que de simples alibis et celles qui sont essentiellement vraies. C'est le meilleur moyen de comprendre pourquoi on s'acharne ainsi à travestir les faits.

- 6 -

C'est aussi le meilleur moyen de mettre en évidence ce sur quoi la nation doit s'appuyer ou corriger pour ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir.

II. LES CAUSES.

Pourquoi les événements de Ntega et de Marangara ? Pourquoi ces tueries cycliques ? Pourquoi ces événements surviennent-ils à ce moment précis de l'histoire du Burundi ? Au début d'un régime qui a fait de l'unité nationale une priorité ?

Dans les pages qui suivent, nous voulons discuter certaines causes qui sont avancées pour expliquer de tels faits. Nous établirons la fausseté de certaines d'entre elles qui ne sont que des alibis destinés à mieux cacher les véritables causes.

A. Des fausses causes.

Nous ne discuterons ici que deux causes principales sur lesquelles les autres reposent, mais qui n'en demeurent pas moins fausses: celle qui fait état d'une oppression socio-économique des Hutu majoritaires par les Tutsi minoritaires et celle qui parle de l'absence de démocratie.

1) L'oppression des Hutu par les Tutsi.

Si une camera anonyme et indépendante filmaît le Burundi en activité professionnelle, quelles images nous présenterait-elle de la population burundaise ? On verrait chaque matin, des millions de femmes et d'hommes sortir de leurs habitations rurales et se diriger vers leurs exploitations agricoles qui assurent l'existence de leurs familles.

On verrait quelques éleveurs ici et là, derrière leurs troupeaux de vaches, de chèvres ou de moutons à longueur de journée, peu d'artisans et petits commerçants installés pour leur propre compte dans quelques centres.

On verrait enfin comme des images insolites quelques ouvriers, techniciens et responsables de l'administration de l'Etat, des entreprises publiques et privées dans les cités urbaines.

Les agriculteurs, éleveurs, artisans, petits commerçants constituent plus de 95% de la population active installée dans diverses régions naturelles du pays. Dans ces régions, les Hutu et les Tutsi vivent ensemble depuis des siècles dans des conditions difficiles, liées aux méthodes d'exploitations archai-

ques et épuisantes, aux aléas climatiques qui provoquent souvent des baisses de production, à l'insuffisance d'infrastructures sanitaires pour endiguer les diverses épidémies et endémies, etc..

A ces conditions de vie difficiles, il faut ajouter le bonheur, rare en Afrique, d'une communauté de langue, de moeurs, de culture, bref, celui de constituer une seule nation.

Ces conditions de vie sont partagées par tous sans distinction d'ethnie. Elles ont fini par tisser des liens de solidarité tellement profonds qu'il n'existe pas de raisons véritables d'antagonismes objectifs entre les deux groupes.

Ce n'est donc pas à ce niveau que l'on peut parler d'oppression de la majorité par la minorité, puisque les deux groupes vivent rigoureusement les mêmes conditions. On trouve dans l'un et dans l'autre groupe des gens plus ou moins aisés et d'autres qui connaissent une grande misère. Il n'y a aucune structure sociale d'asservissement des uns par les autres.

A côté de ce groupe de paysans, de loin le plus nombreux, on trouve un petit pourcentage de la population qui est constitué de personnes scolarisées, vivant dans les centres urbains, dans les bourgades et même ça et là sur les collines. Ils tirent leurs revenus du commerce ou de salaires versés par les offices publics ou privés.

L'oppression de la majorité Hutu par la minorité Tutsi s'exercerait-elle à ce niveau ?

Pour déterminer l'effectivité d'une telle oppression, un certain nombre d'indicateurs seraient utiles. Il faudrait, par exemple, se demander s'il y a des Hutu qui sont frappés par le chômage alors que les Tutsi ayant la même qualification ont du travail; il faudrait se demander aussi si tous les Hutu qualifiés n'ont pas d'emplois à la mesure de leurs qualifications, si à travail égal, les Hutu sont moins bien payés que les Tutsi, si les Hutu n'occupent toujours que les fonctions subalternes, etc.

Or, ce que l'on peut aisément constater, c'est que des Hutu et des Tutsi se côtoient également dans cette catégorie socio-professionnelle, que des Hutus occupent des postes de responsabilité à tous les échelons de la vie nationale. Hutu et Tutsi sont en principe recrutés sur base de leur compétence et aptitude professionnelle individuelle et non sur base d'un quota ethnique qui fausserait le principe de l'égalité des chances pour tous.

On peut aisément observer aussi que, pour cette catégorie socio-professionnelle, le taux de chômage est heureusement encore très bas au Burundi.

Certes, il existe des secteurs sursaturés qui arrivent difficilement à absorber tous les demandeurs d'emplois. Mais cette situation affecte tout le monde sans distinction.

S'il existe actuellement un plus grand nombre de Tutsi qui occupent des postes de responsabilité, c'est que depuis vingt ans, la plupart des Hutu que le Burundi forme préfèrent jouir d'un exil doré dans quelque capitale européenne ou américaine mieux nantie que le petit et pauvre Burundi. Tous les gouvernements qui se sont succédé ont fait appel à eux pour qu'ils regagnent le pays, ils leur ont facilité les démarches. Si quelques uns ont accepté de rentrer, la grande majorité a refusé de le faire. Ces mêmes Hutu qui ne veulent pas rentrer dans le pays ont réussi à détourner certains étudiants Hutu envoyés par le Burundi parachever leurs études à l'étranger. Régulièrement, ils ont vidé l'Université et les Ecoles Secondaires des étudiants et élèves Hutu en inventant des complots imaginaires. Ce faisant, ils privent le Burundi de ses fils et filles et de tout ce qu'il a investi en eux. Ils cherchent en définitive le moyen d'accréditer l'idée suivant laquelle ce ne sont que les Tutsi qui occupent des postes de responsabilité au Burundi.

On ne trouve donc pas de trace d'oppression de la majorité par la minorité. Comme partout ailleurs, dans les pays à saine démocratie, les postes de responsabilité sont attribués individuellement, suivant les mérites de chacun et non suivant l'appartenance ethnique. Il n'y a et il n'y a eu sauf sous la colonisation un partage de responsabilité tel que les Hutu occuperaient systématiquement les postes subalternes et les Tutsi les postes de commandement.

Comme nous allons le montrer dans le point suivant, cet argument n'est en fait qu'un aspect d'une revendication inacceptable: celle qui repose sur le postulat fallacieux suivant lequel la majorité ethnique constitue une majorité politique.

2) L'absence de démocratie.

L'autre accusation qui revient souvent pour justifier les massacres périodiques, c'est l'absence de démocratie.

S'il est difficile de donner une définition univoque du concept de démocratie, il est néanmoins possible de dire ce qu'elle ne doit pas être en cette fin du XX^e siècle. Elle est incompatible avec l'idéologie ethnique. Elle n'est pas synonyme de génocide. Elle ne peut pas confondre majorité ethnique et majorité politique.

a) La démocratie est incompatible avec l'idéologie ethnique.

La démocratie ne peut pas être un système de gouvernement qui se fixe pour mot d'ordre de désarticuler un Etat en dressant les citoyens les uns contre les autres, sous prétexte qu'ils appartiennent, au sein d'une même patrie, à des ethnies, à des groupes linguistiques ou religieux différents. La majorité des Etats démocratiques modernes le savent bien, eux qui ont édifié leurs démocraties en combattant tous les particularismes régionaux, ethniques, linguistiques et autres.

Or, l'action de quelques groupuscules extrémistes Hutu qui veulent se faire passer pour champions de la démocratie se rattache à cette tendance anarchiste et divisionniste. On ne peut le nier dans la mesure où les auteurs du document "La position des Bahutu (notez la substitution de ce petit groupe à tous les Bahutu, procédé sans doute démocratique!) face au coup d'état du 3 Septembre s'en prennent à tous les Tutsi, même aux paysans vieillards ou jeunes, femmes et enfants qui n'ont jamais exercé, n'exercent et n'exerceront sans doute jamais de pouvoir politique. De par leur qualité de Tutsi, ils sont déjà coupables. Et pourtant le même document parle d'une manière globalisante de la "minorité tutsi au pouvoir".

On ne peut le nier dans la mesure également où le pseudo-parti PALIPEHUTU que ces extrémistes proposent à l'opinion comme alternative pour un meilleur être national, est conçu, dans le dit document, comme un forum réservé exclusivement aux Hutu. On ne peut d'avantage le nier à la lecture du communiqué n°6 du PALIPEHUTU de Mai 1988, qui circule sous forme de tract adressé exclusivement aux Hutu, pour leur prêcher la haine, la confrontation entre les ethnies, en les exhortant à se liguier pour écraser les Tutsi. Cette pratique en vertu de laquelle le moyen d'accéder au pouvoir est de tuer ceux qui appartiennent à un groupe ethnique autre que le sien ne peut se réclamer de la démocratie.

Les documents précités se passent de commentaires: l'idéologie qu'ils véhiculent est, sans conteste, le support et l'armature d'une action politique qui s'alimente aux courants raciste et tribal et non à la démocratie. La dénomination même de "PALIPEHUTU" l'atteste: aucune place n'y est faite au Tutsi, quand bien même celui-ci vivrait les mêmes conditions socio-économiques que son frère Hutu, se sentirait lié au même sort, mangerait à la même table ou boirait à la même coupe comme cela est de coutume dans les milieux ruraux.

- 10 -

Le PALIPEHUTU tente vainement de légitimer son idéologie tribale en s'aménageant un système d'excuse: les Hutu, dans leur ensemble, ne se reconnaissent pas, ne se sont jamais reconnus dans les institutions et rouages mis en place jusqu'ici par les différents régimes qu'a connus le Burundi.

L'excuse ne tient pas. Elle est dénuée de toute objectivité et ne peut abuser que celui qui veut s'y laisser prendre. Elle est même tout à fait mensongère. Nous allons en donner la preuve en évoquant une date capitale de l'histoire du Burundi moderne: 1965.

b) La démocratie n'est pas synonyme de génocide.

Parlons donc de cette fatidique date de 1965. C'est à ce moment que le type de démocratie voulue par les extrémistes Hutu est apparu au grand jour, dépouillé de tous les motifs fallacieux dont on l'habille aujourd'hui pour tromper l'opinion.

Il faut d'autant plus revenir sur cette date que les idéologues extrémistes Hutu font tout pour gommer soigneusement cette page de l'histoire du Burundi. En effet, elle les accuse cruellement et fait tomber leur argumentation comme un château de cartes. Il faut la rappeler également parce qu'il n'y a aucune explication de ce qui se passe aujourd'hui, qui puisse être valable si l'on passe sous silence ce moment crucial.

Certes, on peut remonter le temps et évoquer l'enracinement de tous ces événements dans la politique coloniale, dans les événements du Rwanda de 1959 qui ont fourni aux extrémistes Hutu du Burundi un "modèle" dont ils sont devenus serviles, dans les soubresauts qui ont secoué le parti UPRONA après la mort du Prince RWAGASORE, dans les divisions qui ont caractérisé l'Assemblée Nationale entre 1962 et 1965. Tous ces éléments ont sans aucun doute contribué, chacun à sa manière, à l'émergence de l'idéologie tribale telle qu'elle s'est faite jour en 1965. Mais l'année 1965 en a été le couronnement et un point de départ pour l'histoire du Burundi que nous connaissons aujourd'hui.

Que s'est-il passé en 1965 ?

Entre 1962 et 1965, le Burundi a continué à vivre l'expérience d'une démocratie à l'occidentale initiée par la puissance tutélaire durant la période préparatoire à l'indépendance. Plusieurs partis continuèrent à se disputer l'influence dans le pays.

Mais la campagne électorale de 1965 fut curieusement marquée par une ethnisation farouche. Les résultats de ces élections furent-ils même interprétés

- 11 -

ethniquement, le décompte ne se faisant plus suivant les obédiences politiques, mais l'appartenance ethnique. On connaît la suite. Malgré que les Hutu disposaient de la majorité partout-dans l'Assemblée, au Sénat, dans le Gouvernement, dans la Gendarmerie et dans l'Armée - des extrémistes parmi eux organisèrent un coup d'état ethnique.

Or, la question que les observateurs extérieurs ne se posent pas, c'est la raison de ce coup d'état ethnique dans de telles conditions de pouvoir. Ce dernier ne peut pas s'expliquer par une volonté de mettre fin à la monarchie puisque les Hutu pouvaient le faire par un simple jeu démocratique. Ils pouvaient même à la limite, moyennant une récupération des élections, installer un pouvoir purement Hutu.

Avec cette tentative de coup d'état et le projet d'élimination physique des Tutsi qui l'accompagnait, il est devenu évident que les Hutu ne voulaient pas la démocratie, fût-elle celle qui répondait à leur critère ethnique; ils voulaient au contraire édifier un pouvoir Hutu dans lequel les Tutsi n'auraient même pas de place puisqu'ils devaient être exterminés. Les extrémistes Hutu voulaient ni plus ni moins imposer un pouvoir tribal et ce, par la violence et l'élimination des autres groupes. En réalité la fascination de ce qui a été qualifié de "quiproquo tragique rwandais" a tellement été forte qu'elle a aveuglé les théoriciens de l'idéologie tribale Hutu.

Nous reviendrons encore une fois sur l'édification de cette idéologie tribale. Pour le moment, posons un certain nombre de questions à la suite des événements de cette expérience démocratique de 1965.

Comment un pseudo-parti comme le PALIPEHUTU peut-il expliquer l'initiative des tueries de 1965 ? Que cherchaient encore ces éléments extrémistes puisque les Hutu détenaient le pouvoir politique, administratif, militaire, économique? etc. Pouvaient-ils se plaindre d'être discriminés ? Qu'avaient-ils à s'en prendre aux paysans Tutsi, à brûler leurs cabanes, à éventrer les femmes enceintes ? Est-ce là la démocratie ?

C'est pourtant l'expérience de démocratie que les idéologies extrémistes Hutu ont offerte au Burundi. Si c'est cela la démocratie, il y a des gens qui ne peuvent en aucun cas l'accepter: ceux qu'elle condamne à mort pour cause d'appartenance ethnique. En réalité le concept de démocratie prôné par les extrémistes Hutu est fondamentalement vicié principalement à cause de ses implications tragiques, mais aussi simplement comme concept politique: il repose sur un postulat fallacieux.

- 12 -

c) La démocratie ne peut pas confondre majorité ethnique
et majorité politique.

En réalité, comme on l'aura vu dans les pages qui précèdent, lorsque les extrémistes Hutu parlent de démocratie, ils entendent majorité ethnique. Toute leur argumentation est bâtie sur ce postulat fallacieux suivant lequel la majorité ethnique constitue une majorité politique. C'est en vertu de ce postulat qu'ils revendiquent régulièrement des postes de responsabilité proportionnels à leur nombre, qu'ils prétendent que certains postes leur reviennent de droit. Personne, Hutu ou Tutsi, ne doit brandir son appartenance ethnique pour revendiquer un poste de responsabilité.

Le postulat ethnique est dangereux puisqu'il tend à subordonner la majorité politique à la majorité ethnique. Il est dangereux aussi parce qu'il ruine toute idée d'unité nationale et tout projet politique soucieux du bien de tous. Son implication majeure est, en effet, que la gestion de la chose publique doit revenir de droit à une majorité ethnique et non à une majorité d'opinion. Cela entraîne l'exclusion de fait ou la marginalisation des minorités ethniques. Nous sommes donc en face non de la recherche d'un pouvoir réellement démocratique, mais de celle d'une dictature à caractère raciste.

On l'aura donc vu, les causes souvent avancées pour expliquer ou justifier des événements comme ceux de Ntega et de Marangara ne sont guère sérieuses. Bien plus, elle sont sous-tendues par une motivation fondamentale et permanente qui, elle, n'apparaît pas à la surface: l'idéologie tribale.

B. La véritable cause : Le renforcement progressif de
l'idéologie tribale.

L'idéologie tribale est le motif unique de tous les événements que le pays connaît depuis plus de 20 ans. Tous les autres motifs ne sont que des tentatives pour mieux réussir cette mise en place de l'idéologie tribale ou des manœuvres pour mieux la cacher aux yeux de l'opinion.

Commençons donc par montrer les mécanismes principaux de cette idéologie tribale avant d'en venir à la manière dont elle s'applique aux événements actuels.

1. L'émergence de l'idéologie tribale.

Pour tout observateur de bonne foi, les événements qui viennent de secouer le Burundi apparaissent vite comme une péripétie de plus dans la volonté d'asseoir la division tribale dans notre pays et de l'imposer comme mode de gouvernement. Cette idéologie comporte deux composantes majeures: l'imposition du facteur ethnique comme élément de légitimité politique et le projet d'extermination physique des Tutsi, l'une et l'autre risquant, en définitive, de provoquer un éclatement de la nation burundaise.

a) La hantise d'une division du Burundi en ethnies antagonistes.

L'échec du coup d'état tribal de 1965 noté plus haut, amena les extrémistes Hutu à affiner les méthodes tribales de conquête du pouvoir.

La première étape fut la constitution d'un laboratoire dans lequel l'idéologie tribale trouverait un cadre de développement privilégié. C'est ainsi que des mouvements d'étudiants regroupant uniquement des Hutu et excluant les autres composantes de la société burundaise furent fondés. C'est le cas, par exemple, du Meproba et de l'Aseba.

Ces mouvements faisaient prêter serment de fidélité à la cause hutu. Ils agissaient par chantage à l'égard de tous les universitaires Hutu pour qu'ils adhèrent au mouvement ou alors qu'ils soient mis au ban de la communauté hutu. C'est dans ce sens que la plupart des étudiants Hutu furent souvent acculés à ce dilemme douloureux entre la nation et l'aval de la violence contre les tutsi. Avec cet endoctrinement, les extrémistes Hutu cherchaient à réaliser une tribalisation totale de l'élite Hutu. Ce travail d'endoctrinement aboutit aux tristes événements de 1972.

La création de partis, de nouveau exclusivement Hutu, tels que le Palipehutu, est une nouvelle étape de ce processus de tribalisation. Non seulement ces partis recrutent dans la seule ethnie Hutu et prônent le massacre des membres de l'ethnie Tutsi, mais ils poussent l'impudence au point de vouloir s'affirmer auprès de l'opinion internationale comme des mouvements de libération d'un "peuple" Hutu. C'est dans ce sens qu'on entend ces groupes crier à l'Apartheid qui serait pratiqué au Burundi par les Tutsi sur les Hutu. Or, qu'est-ce qui est Apartheid: de la volonté déclarée d'instaurer un système politique uniquement basé sur l'ethnie - fût-elle majoritaire - et excluant les autres composantes de la société ou de celle de chercher à sauvegarder à tout prix l'unité d'un pays et de faire prévaloir le projet politique sur l'appartenance ethnique ?

- 14 -

En réalité, les idéologues extrémistes Hutu usent d'une dialectique consistant à attribuer aux Tutsi leurs propres intentions et leurs propres pratiques pour mieux les camoufler. Ce qu'ils cherchent lorsqu'ils essaient de coller l'étiquette Apartheid au Burundi, c'est tout simplement de frapper les esprits avides d'idées simples et d'essayer de cristalliser le plus possible les oppositions ethniques. Au demeurant, les mêmes idéologues ont-ils jamais proposé au pays un autre projet politique que celui de la division tribale ?

Il faut également mettre sur le compte de cette volonté de bâtir la société burundaise sur des bases ethniques, la présentation manichéenne que la propagande extrémiste Hutu fait de la société burundaise devant l'opinion internationale.

Suivant en cela leurs émules, les colonisateurs, qui ont, pour les besoins de leur cause, divisé la société burundaise en seigneurs tutsi et serfs hutu, les extrémistes Hutu tentent de faire accréditer l'idée selon laquelle les Hutu seraient d'éternels opprimés et les Tutsi d'éternels oppresseurs, que les premiers ne seraient que des victimes et qu'ils n'ont aucune responsabilité dans la situation qui prévaut dans le pays, tandis que les seconds seraient les bourreaux et les responsables de tous les maux dont souffre le pays, etc. Bref, que les Hutu sont toujours les bons et ceux qu'il faut plaindre et défendre, alors que les Tutsi sont toujours les mauvais et ceux qu'il faut condamner et exterminer.

Cette vision manichéenne est souvent poussée au point de nier jusqu'à l'évidence. Ainsi, alors que les conflits ethniques qui ont vu le jour l'ont toujours été à l'initiative de groupuscules Hutu, leur propagande extrémiste ne s'embarrasse pas d'échafauder des explications suivant lesquelles ce sont évidemment les Tutsi qui ont ouvert les conflits. C'est à peine s'ils ne soutiennent pas que même les événements de 1965 ont été provoqués par les Tutsi. S'ils ne le font pas, c'est parce qu'ils savent que le mensonge serait trop vite démasqué.

Le virus ethnique s'est ainsi solidement enraciné au Burundi en 1965, en y introduisant un vice fondamental dans son histoire. Le concept d'un Etat unitaire et même celui d'une démocratie basée sur l'opinion politique ont fait les frais de cette explosion de l'ethnisme dans le système politique burundais. Ils ont été remplacés par cette équivalence fallacieuse suivant laquelle majorité ethnique = majorité politique, équivalence qui ne vaut dans aucun système politique connu et digne de ce nom. Tant que ce vice n'aura pas été extrait de la société burundaise, il faut convenir qu'il n'y aura aucun système démocratique qui vaille.

b) Un corollaire tragique : le génocide.

La mise en place de cette idéologie tribale va plus loin que les seules idées ou la seule propagande. Elle préconise l'élimination physique des Tutsi. Ici aussi il faut remonter à 1965. Ce projet d'élimination physique des Tutsi accompagne comme son ombre la tentative de tribalisation politique. En effet, non contents d'avoir gagné les élections législatives sur des bases ethniques, de contrôler l'Assemblée Nationale sur les mêmes bases, d'être fortement majoritaires dans le Gouvernement et dans l'armée et d'avoir en main la puissante Gendarmerie Nationale de l'époque, les idéologues Hutu de 1965 organisèrent les massacres de paysans Tutsi à Muramvya.

Ces massacres furent soigneusement préparés. Depuis tout un temps, Paul Mirerekano, le tout-puissant représentant de la ville de Bujumbura dans l'Assemblée Nationale, entretenait une milice dans la Kibira dont le seul objectif était le massacre des Tutsi une fois les élections terminées. C'est ce qui fut fait. Or, comment caractériser autrement que comme un génocide le fait de s'en prendre à des paysans n'ayant d'autre tort que l'appartenance à une ethnie ?

Ce corollaire de l'idéologie tribale est aussi important pour l'histoire du Burundi de ces vingt dernières années. Il est même plus important puisqu'il s'attaque au droit de l'homme le plus fondamental, celui sans lequel aucun autre n'est possible: le droit à la vie.

C'est pour cela que ce corollaire est lourd de conséquences. En effet, à partir de ce moment, le dessein des extrémistes Hutu devint clair. Ils ne cherchaient nullement le pouvoir politique pour les Hutu qui en avaient déjà le quasi monopole et qui pouvaient le consolider, mais l'élimination physique pure et simple des Tutsi.

Lors des événements de 1972, le manifeste incitant la population Hutu à massacrer la population Tutsi fut d'une violence sans retenue dans l'horreur. Il proposait aux tueurs Hutu de n'épargner aucun Tutsi, fût-il un bébé dans le ventre de sa mère. Le même mot d'ordre a été lancé lors des récents événements de Ntega et de Marangara. On peut en juger au vu des atrocités commises et du caractère systématique des massacres. Si les forces de l'ordre n'étaient pas intervenues, les massacres auraient sans doute continué et se seraient même étendus.

Il faut faire remarquer que dans une telle situation le décompte des morts d'un côté comme de l'autre n'est pas le fait le plus important. Cela l'est uniquement pour une opinion en mal d'informations sensationnelles ou de sensations fortes. Ce qu'il faut stigmatiser avant tout c'est de considérer que mourir

victime de son appartenance ethnique soit un fait banal.

Quoiqu'il en soit, face à ce projet diabolique, les Tutsi risquent de comprendre de plus en plus qu'aucun autre choix ne leur est laissé sinon de se défendre. Par instinct de conservation, ils refuseront sans doute la fatalité de mourir pour le seul fait de la race.

Malheureusement, cela même risque de faire le jeu de l'idéologie tribale. A partir du moment où l'on est si fondamentalement agressé, comment ne pas acquérir le réflexe de conservation ? Comment ne pas concevoir le dessein d'une élimination physique en retour ? Le harcèlement des extrémistes Hutu ne cherche rien d'autre que de précipiter les Tutsi dans cet état d'esprit et de faire émerger entre autre au sein de la population entière de la haine ou même un extrémisme. La question est de savoir comment le Burundi pourra y résister longtemps. Et pourtant, il faut à tout prix tenir à l'Etat unitaire et légitime, un Etat de droit.

Paradoxalement, par ironie de l'histoire, la propagande extrémiste Hutu réussit à retourner le sens du génocide auprès de l'opinion internationale et à en faire endosser la responsabilité aux Tutsi. Alors que ce sont les extrémistes Hutu qui en ont toujours le dessein déclaré, qui le pratiquent comme mode d'action politique, ce sont les Tutsi qui en sont accusés. L'agresseur devient ainsi l'agressé, le tueur le tué.

3. Les événements de Ntega et de Marangara à la lumière de cette idéologie tribale.

Les événements actuels s'expliquent aisément à la lumière de cette idéologie tribale et de son corollaire: le génocide des Tutsi. Ils s'expliquent d'abord par les méthodes utilisées. Celles-ci datent toujours de 1965, elles remontent même à "l'anti-exemple" rwandais de 1959. Elles consistent d'abord à attaquer les populations paysannes tutsi, à les massacrer systématiquement, à brûler leurs maisons et à massacrer leur bétail. Cette tactique invariable n'a d'autre but que celui de détruire le tissu social multiséculaire entre Hutu et Tutsi.

En installant le soupçon entre les deux groupes, en les séparant par la mort et toute la peur que sa menace entraîne, on crée un climat favorable à la haine et on prépare la rupture de tout rapport. On s'achemine ainsi vers la réalisation de fait de la rupture de tout dialogue social entre les différentes composantes du pays. On espère même qu'un génocide va appeler un autre, ce qui constituerait une situation idéale de rupture en profondeur. C'est sans aucun doute dans cette intention que sont orchestrés les massacres cycliques.

Ces événements s'expliquent également dans la conjoncture politique que connaît notre pays. Pourquoi ces événements surviennent-ils à ce moment-ci de notre histoire ? Une réponse se trouve peut-être dans la nature du régime de la troisième République. On aura remarqué que, dès l'arrivée de ce régime, des groupes Hutu ont senti le besoin de le décrier, de mettre sur son compte des crimes qu'il n'avait pas encore commis, de lui prêter des fausses intentions.

Lorsque les événements de Ntega et de Marangara survinrent, on s'empressa de les attribuer au régime de la troisième République. Il se trouva même des groupes opérant à l'intérieur du pays, comme celui qui a signé la Lettre ouverte au Président de la République, pour se faire l'écho de ces allégations. On s'étonne de la rapidité dont ces groupes se sont saisis de cette hypothèse et l'ont portée haut dans l'opinion.

La question qu'il faut se poser pour faire la clarté dans ces affirmations, c'est celle de savoir dans quel intérêt le régime de la troisième République aurait organisé de tels événements, à la veille de la célébration de son premier anniversaire. Oui, dans quel intérêt ? Sans doute pas dans celui de construire l'unité nationale qui est l'un des axes de son projet gouvernemental ! Sans doute pas celui de consolider les relations de bon voisinage avec les pays qui nous entourent ! Sans doute pas pour renforcer les relations d'amitié avec les pays qui nous aident à sortir du sous-développement ! Alors, dans quel intérêt ? Seuls les extrémistes Hutu et les médias qui font leur propagande le savent.

Un tel régime est certainement l'ennemi des extrémismes de tous bords, plus particulièrement de l'extrémisme tribal. Pour les extrémistes, il s'agit bien sûr d'un régime à abattre puisqu'il risque de miner leur projet et sans doute de leur faire perdre des appuis financiers qu'ils utilisent contre le Pays et sa population.

En provoquant les récents événements de Ntega et de Marangara, les idéologues Hutu ont sans doute fait le calcul suivant: une fois le massacre des Tutsi réalisé, le pouvoir n'aura que deux choix. Ou bien il va réagir avec force en réprimant les tueurs Hutu, on pourra alors crier au génocide des Hutu et le régime en place va perdre tout son crédit à l'extérieur comme à l'intérieur. Ou bien le pouvoir ne réagira pas et alors des Tutsi auront été massacrés impunément et cela va faire monter l'extrémisme Tutsi contre le pouvoir en place et contre les Hutu. Dans l'un et l'autre cas, ce sera la victoire de l'idéologie tribale prônée par les idéologues extrémistes Hutu et celle de l'extrémisme ethnique, l'échec de la modération, de la réconciliation et de l'unité nationale.

- 18 -

CONCLUSIONS : POUR LA SAUVEGARDE DE LA PAIX ET DE L'UNITE DU BURUNDI.

Les événements de NTEGA et de MARANGARA ont surpris par leur caractère inattendu. Ils se sont produits au moment où, plus qu'auparavant, les responsables du pays frayaient largement les voies au dialogue et à la concertation. Le Président de la République venait en effet, à travers toutes les provinces, d'engager un dialogue libre et franc avec toutes les couches de la population. D'aucuns appréciaient les efforts déployés.

A la suite de ces semaines de dialogue, le parti UPRONA fut restructuré en vue d'une plus large démocratisation. Le principe des élections libres sur candidature au niveau des différents échelons fut instauré pour permettre une meilleure représentation des électeurs, un meilleur jeu démocratique et partant un ralliement de tous à la décision commune.

Parti unique, l'UPRONA n'apparaît pas cependant comme une structure monolithique et dictatoriale; il est ouvert à tous les citoyens et met en oeuvre des traditions démocratiques de concertation à tous les niveaux, d'élections libres et de critique. Il se veut avant tout un instrument puissant de cohésion sociale et politique, faisant prévaloir l'unité sur la diversité. Au sein d'un système qui se veut ouvert à tous les citoyens sans distinction, aucune place ne peut être faite à une furie meurtrière au relent typiquement nazi. Et pour cause, il est des choses sur lesquelles on ne peut pas transiger: le droit à la vie et l'unité nationale du pays.

Le droit à la vie transcende tous les autres droits de l'homme qui n'ont de sens que par lui. Il ne pourrait se prêter à aucune espèce de transaction.

On doit ici rappeler que, comme toutes les formes de racisme, l'idéologie ethnique procède du sentiment de haine et ne se réalise pratiquement que par la violence. Elle doit donc être soigneusement détectée et combattue, peu importe la catégorie de ses victimes. Ses adversaires ne sauraient se laisser infléchir, dans leur riposte, par aucune considération géographique de longitude et de latitude.

L'unité du pays est elle-même un impératif catégorique pour toute personne qui se réclame de la démocratie et qui privilégie l'intérêt des citoyens. En effet, une démocratie bien pensée ne peut contribuer à désarticuler le pays et à se dérégler elle-même, en plaçant le système des partis sous le signe des seules divisions ethniques qui ne font que déformer irrémédiablement l'expression de la volonté démocratique. Dans un pays où les citoyens partagent les mêmes

- 19 -

conditions d'existence, un parti réellement démocratique ne peut articuler sa propagande sur l'aversion et la violence interethniques. Il doit, au contraire proposer à tous les citoyens un programme politique susceptible d'emporter leur adhésion et de permettre le développement de toutes les potentialités nationales sans aucun mécanisme d'exclusive à l'encontre d'une catégorie de citoyens.

En dehors de ces impératifs qui ne se prêtent à aucune transaction, le débat reste ouvert. Les institutions et les mécanismes de gouvernement sont toujours perfectibles. Il serait vain de croire que l'Etat soit paré, en lui-même et dans ses différentes institutions, de toutes les vertus.

Du moment que le Parti et les Institutions actuellement en place au Burundi s'adressent à tous les citoyens indistinctement et qu'ils recherchent, par une concertation sincère, le ralliement de tous, on peut se féliciter déjà de cette plate-forme démocratique. Pour la sauvegarde de la paix et de l'unité du Burundi, un dialogue fructueux peut y être articulé. Il suffit de dépassionner les esprits, de niveler les extrémismes, d'éviter les réflexes égoïstes ou profiteurs, de bannir la duplicité, bref, de jouer pleinement le jeu de la démocratie.

Ce jeu n'est possible que lorsque les mots et le verbe cessent de se figer en vœux stériles et en incantations démagogiques, pour se traduire par des actes mobilisateurs et organisateurs.

Fait à Bujumbura, le 15.9.1988

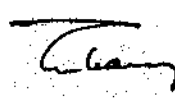
Liboire Kagabo



Stanislas Makproka



Théodore Mubamba



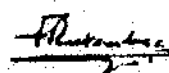
Didace Olivier Nimpagaritse




Pierre Nkanira



Faustin Rutembesa



Cyrille Stgejeje



Professeurs à l'Université du Burundi.

- 20 -

Bibliographie sélective

I. OUVRAGES

1. CHRETIEN, J.P. et COIFARD, J.L. : Le Burundi, in Notes et Etudes documentaires
17 février 1967 - La Documentation Française
1967.
2. HAZOUNE, G.L. : Idéologies tribalistes et nations en Afrique. Le cas
dahoméen. Présence Africaine, Paris, 1972.
3. KRIEDEL, A. : Régionalisme, Nationalisme, Etat et Démocratie, in
Cercles Universitaires. Les Intellectuels et la démocratie
P.U.F. 1980.
4. LEMARCHAND, R. : "Rwanda and Burundi" Pall Mall Press, 1970.
5. MADIOT, Y. : Droits de l'homme et libertés publiques, Paris 1976.
6. G.MBONIMANA : L'instauration d'un royaume chrétien au Rwanda (1900-1931)
Thèse, Louvain, 1981.
7. PARAF, P. : Le racisme dans le monde, 7e éd. Paris, 1974.
8. SYLLA, L. : Tribalisme et parti unique en Afrique noire - Université
Nationale de Côte d'Ivoire - Abidjan, 1977.
9. ZIEGLER, J. : Le pouvoir africain , Editions du Seuil, Paris, 1971.

II. PERIODIQUES et DOCUMENTS DIVERS.

1. "La position des Bahutu face au coup d'état du 3 septembre 1987" (document du
PALIPEHUTU du 5 septembre 1987).
2. "Note adressée aux Religieux missionnaires intéressés au Burundi" (document
du PALIPEHUTU du 15 décembre 1987).
3. "Lettre ouverte à Son Excellence Monsieur le Président de la République du
Burundi à Bujumbura". (22 Août 1988).
4. "Itangazo rya 6 ry'Umugambwe PALIPEHUTU" (Rusama 1988).

- 21 -

5. "Jeune Afrique" , n°1443
6. "Eurafrica" , octobre 1959.
7. "La Croix" , n° 32070.
8. "L'Evénement" du jeudi 1^{er} au 7 septembre 1988.
9. " La Libre Belgique" , n^{os} 232, 233, 234, 235, 236.
10. "Le Soir", n^{os} 195, 196, 199.
11. "Le Monde" , n° 13549.
12. "Le Renouveau", n° 2677.
13. "Marchés Tropicaux" , du 9 septembre 1988.
14. "Remarques Africaines" , n^{os} 274 et 355.

